



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 octobre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-10-242 / DÉPENSES ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer; En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de septembre 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 28 827.61\$. ainsi que des factures s'élevant à 174 319.93\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2025 Auquel s'ajoute un montant de 31 265.01\$ consigné au rapport des salaires nets du 30 septembre 2025. Le tout totalisant un montant global de 234 412.55\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **6 octobre 2025**.

---

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière